



Monsieur le Directeur Académique,
les délégués SNUipp-FSU 26 des personnels refusent de siéger à cette CAPD.

En voici les principales raisons

- La convocation d'une CAPD le dernier jour d'école montre le peu de cas que l'Administration fait de notre métier. Les délégués du personnel sont avant tout des enseignants qui ont en charge des élèves, une classe, une direction et ne peuvent raisonnablement pas se permettre d'être absents dans leurs écoles ce jour.
- Les délégués du personnel refusent de participer à une chambre d'enregistrement qui aurait pour objectif d'entériner un traitement inique des accès à la Hors Classe. D'emblée, la circulaire du 20 février 2018 sur la HC et son calendrier n'ont pas été respectés puisqu'à ce jour le ministère n'a toujours pas communiqué le ratio promus/promouvables. Lors du groupe de travail du vendredi 22 juin 2018, préparatoire à la CAPD du 25 juin 2018, le SNUipp-FSU 26 a porté les demandes suivantes :
 - Que la liste des promus soit recalculée après correction des barèmes erronés.
 - Que conformément au principe de déroulement de carrière sur 2 grades, les retraitsables soient promus prioritairement.
 - Que l'AGS soit le premier discriminant à prendre en compte pour départager en cas d'égalité de barème et pas seulement l'ancienneté dans le corps des PE qui défavorise les anciens instituteurs.
 - Que l'ensemble des avis soit réévalué.
 - Que les avis ne soient plus définitifs pour les prochaines campagnes de promotions.
 - Que le barème et les éléments discriminants soient simples et compréhensibles par tous.

Or, aucune de ces propositions n'a été retenue.

Les délégués SNUipp-FSU n'ont pas vocation à cautionner le traitement inégalitaire des personnels.

- Les délégués du personnel constatent à regret que tout le travail mené en urgence empêche de fait le respect des règles en matière de transmission des documents préparatoires et de publication des informations officielles. Comment accepter par exemple que l'arrêté relatif aux promotions à la classe exceptionnelle de septembre 2017 ne soit publié que depuis hier. Ou encore, comment se fait-il que les mesures de carte scolaire arrêtées au CTSD du 20 juin 2018 ne soient pas prises en compte lors de la phase d'ajustement ? A quoi bon tenir un CTSD de régulation en juin s'il ne permet pas d'affecter des personnels en amont de la rentrée de septembre ? Comment se fait-il que le SNUipp-FSU soit toujours dans l'obligation permanente de demander qu'on lui fournisse les documents aboutis après chaque instance paritaire ?
- Les délégués du personnel dénoncent l'absence de respect des règles dans la gestion des refus de temps partiel. En effet, alors que la circulaire départementale du 8 février 2018 précise très clairement que « *Les décisions de refus de temps partiel [...] seront précédées d'un entretien avec l'IEN de circonscription et motivées sur le fondement de l'intérêt du service* » des enseignants n'ont jamais été reçus par leur IEN. **C'est tout simplement scandaleux ! Mais plus méprisant encore, ces collègues n'ont jamais eu aucune information sur leur refus et encore moins sur les motifs de ce refus.** Ainsi, des enseignants ont découvert le 29 juin 2018, au hasard des conversations avec le TRS de secteur, que leur temps partiel pour s'occuper de leurs enfants de moins de 5 ans serait refusé. Cette situation est tout simplement inacceptable et justifierait à elle seule une condamnation du tribunal administratif. Pour finir, le motif de l'intérêt du service invoqué pour justifier ces refus de temps partiels semble pour le moins fallacieux quand dans le même temps plus de 90 collègues restent en surnombre à ce jour dans le département.

- Les appels à candidature se multiplient en cette fin d'année et la commission en charge de recevoir les personnels candidats s'est tenue hier. Comment et quand seront informés les personnels retenus ? Comment, dans ces conditions, garantir la transparence et l'équité de traitement des candidats ?

- Dans le cadre de la soi-disant « déprécarisation », des commissions de recrutement d'AESH se sont organisées. A cette occasion, les personnels du RASED ont été convoqués pour faire partie de ces commissions de recrutement. **Or, cela ne relève ni de leur champ de compétences ni de leurs missions.** Cette tentative de dilution des responsabilités nuit au fonctionnement de l'institution. **Les personnels censés intervenir auprès des élèves en difficulté se retrouvent à gérer des tâches normalement dévolues à l'Administration.** Pour dénoncer cette situation, le SNUipp-FSU a écrit à Monsieur le Directeur Académique. **Mais comme trop souvent, son courrier est resté sans réponse à ce jour.**

- Les délégués SNUipp-FSU 26 des personnels s'inquiètent des annonces gouvernementales sur le devenir des CAP et CHSCT. **Là aussi, le mépris est de circonstance !** Penser que le rôle des commissaires paritaires nuit au fonctionnement du service public qu'il faudrait rendre plus « fluide », c'est chercher des boucs émissaires et tenter de faire diversion au détriment des personnels et des usagers du service public. **Si l'Administration centrale commençait par s'appliquer à elle-même ce qu'elle exige de ses agents et si ces derniers étaient en nombre suffisant, peut-être y aurait-il moins de dysfonctionnements.** Mais n'est-ce pas là le but recherché ? Lorsqu'on veut piquer son chien, ne dit-on pas qu'il a la rage !

- Comme suite au CDEN du mardi 19 juin 2018, Les délégués SNUipp-FSU des personnels attendent toujours, en vain, comme d'habitude, les documents sur le redécoupage des circonscriptions de la Drôme, pourtant promis en séance par Monsieur le Directeur Académique. **Faudra-t-il une nouvelle fois quémander les informations ?**

Comme vous pouvez le constater, Monsieur le Directeur Académique, pléthores sont les raisons de ne pas siéger ce jour. Et si vous souhaitez, comme notre ministre, dire merci aux enseignants, vous pouvez permettre au plus grand nombre de sortir du déclassé salarial subi depuis 2010. Convoquez une CAPD de pré-rentrée où le contingent ministériel d'accès à la HC sera enfin connu et où nos demandes seront enfin prises en considération, à l'instar de nombreux autres départements.